

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Personnel

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 31 mars 2016 désignant l'administrateur provisoire du centre hospitalier Jean Marcel à Brignoles

NOR : AFSH1630266S

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6143-3-1 ;

Vu la décision 2016MSAP03-13 du directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur du 31 mars 2016, portant mise sous administration provisoire du centre hospitalier de Brignoles,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves Le Quellec, directeur d'hôpital, est désigné pour assurer l'administration provisoire du centre hospitalier de Brignoles à compter du 7 avril 2016 pour une durée d'un an renouvelable.

Article 2

Pendant la période de l'administration provisoire, mentionnée à l'article premier de la présente décision, les attributions de directeur de l'établissement sont assurées par M. Jean-Yves Le Quellec, directeur d'hôpital.

Article 3

La présente décision est notifiée au président du conseil de surveillance et au directeur du centre hospitalier Jean Marcel de Brignoles, ainsi qu'au directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 4

La présente décision entrera en vigueur le 7 avril 2016 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 31 mars 2016.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de l'offre de soins,
J. DEBEAUPUIS